



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

Délibération N°2016/011

Date de convocation : 02 février 2016

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avèsnès-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehèries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Mareiz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Laurence MONTEIRO-LOPEZ
Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Pierre LEVEQUE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Gérard TAISNE	Alain HAPPE (S)	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joëlle MANESSE	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Louis COQUELLE(S)
Pascal LEVEQUE	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Daniel CATTIAUX	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE
Mélanie DISIDER	Agnés BERANGER	

Membre(s) Excusé(s) (1) :

Marie-Lise MARLIOT

Membre(s) Absent(s) (8) :

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre(s) ayant donné procuration (7) :

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.



Délibération n°2016/011 - Objet : Adoption définitive du projet PLH après avis des communes et du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis (SCOT).

Monsieur le Vice-Président expose que :

Le Conseil Communautaire du 06 octobre 2015 a adopté le projet de PLH afin qu'il soit soumis pour avis aux communes et à l'organe délibérant en charge du SCOT conformément au code de la construction et de l'habitation. Cette consultation permet aux communes de se prononcer sur le projet du PLH pendant une période de 2 mois consécutifs. Elle a débuté le 13 octobre 2015.

A la fin de cette consultation ont été comptabilisées 20 délibérations favorables: Avesnes-Les-Aubert, Beauvois-en-Cambrésis, Bertry, Béthencourt, Bévillers, Carnières, Cattenières, Caudry, Fontaine-Au-Pire, Inchy-en-Cis, Maurois, Mazinghien, Montay, Neuvilly, Quiévy, Saint-Aubert, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Troisvilles, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny.

Le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis a également émis un avis favorable.

Une commune a délibéré défavorablement (La Groise).

Il faut y ajouter les 25 avis tacitement favorables par absence de délibération.

La commune de Fontaine-au-Pire a émis un avis favorable avec remarques. Celles-ci ont porté sur la prise en compte de la délibération communale de prescription d'élaboration du PLU et de sa notification au 1er avril 2015 ainsi que la sous estimation de l'objectif en neuf retenu pour la commune (12 sur la période PLH) compte tenu de l'existence d'un projet habitat et de la mise en œuvre d'un PLU. L'objectif souhaité par la commune est de 35 sur la période PLH.

Le porté à connaissance faisait mention d'un objectif à réaliser d'environ 200 logements par an sur le territoire de la communauté de communes. Le PLH a retenu un objectif de 190 logements par an.

En conséquence, et ce dans l'intérêt d'un projet de développement important pour la commune de Fontaine-au-Pire, il est proposé d'augmenter son objectif de production en neuf à hauteur de 36 logements, soit un total pour la Communauté de Communes de 194 logements pas an.

Le document PLH fera également apparaître l'engagement de la commune vers la réalisation d'un PLU.

Cette évolution du nombre de logements en neuf faisant également augmenter la part de logements locatifs sociaux à réaliser, il est proposé que la commune de Caudry intègre les 6 logements sociaux supplémentaires dans son objectif.

Dans ce cadre, il est important de rappeler la volonté du territoire à répondre aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU.

Au vu des avis exprimés et conformément à l'article R302-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient à la communauté de communes de délibérer à nouveau sur le projet de PLH afin qu'il puisse être transmis au Préfet du Département. Ce dernier le transmet au représentant de l'Etat dans la Région afin qu'il saisisse pour avis le Comité Régional de l'habitat, qui dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

Suivant l'avis des Communes membres et du SCOT du Pays du Cambrésis, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter définitivement le projet de PLH
- d'autoriser le Président à transmettre la présente délibération et le projet de PLH au Préfet de Département


ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 12 février 2016 et de la publication
Le 12 février 2016

Pour expédition conforme
Caudry, le 12 février 2016

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.